

|                                                      |             |
|------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Agir en faveur de l'emploi et des entreprises</b> | <b>P1</b>   |
| <b>Agir pour l'Agriculture et la Forêt</b>           | <b>E301</b> |

Le Conseil Régional,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement (REAF) n°2022/2472 de la Commission du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, prolongé jusqu'au 31 décembre 2032 par le règlement (UE) n°2024/3118 du 10 décembre 2024,
- VU** le règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime SA.109081 - "Aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2023-2029" entré en vigueur le 25 juillet 2023, jusqu'au 31 décembre 2029.
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1511-1, L.1611-4, L.1611-7, L.4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2016-1141 du 22 août 2016 relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- VU** le décret n°2016-1140 du 22 août 2016 relatif à l'organisation de la préparation à l'installation en agriculture,
- VU** le décret n°2020-131 du 17 février 2020 relatif aux aides à l'installation en agriculture,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu

financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 adoptant le Plan de développement de la filière équine ligérienne 2017-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028
- VU** la délibération du Conseil régional du 15 et 16 décembre 2022 approuvant la stratégie régionale « Terre, Mer, agissons pour une alimentation durable »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Plan de régional en faveur de la filière forêt-bois,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 autorisant la signature des accords de consortium et de subvention pour le partenariat européen AGROECOLOGY,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025 notamment son programme « E301 – Agir pour l'Agriculture et la Forêt »
- VU** la délibération du Conseil régional du 20 mars 2025 approuvant la Stratégie régionale « Elevage 2025/2027 - Engagés pour nos éleveurs ! »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 30 septembre 2016 approuvant le règlement d'intervention régionale pour le type d'opération 6.4 – Modernisation des entreprises de première transformation du bois du Programme de développement rural régional
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 3 février 2017 approuvant la convention cadre relative à la constitution de réserves foncières pour faciliter l'installation d'agriculteurs et de porteurs de projets économiques en milieu rural au titre de l'année 2017, modifiée par avenant lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023 afin d'augmenter le plafond du prix du portage des biens bâtis,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 19 mai 2017 approuvant les termes du cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Industrie du Futur »,
- VU** la délibération de de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 approuvant le règlement d'intervention relatif à l'aide régionale à la modernisation des hippodromes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 21 mai 2020 approuvant le règlement d'intervention en faveur des projets d'installation en agriculture biologique de l'opération 6.1.1 « Dotation jeunes agriculteurs »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant le règlement d'intervention de la démarche « Fermes Bas Carbone en Pays de la Loire » pour la filière bovins lait et caprine, et abrogeant le règlement approuvé en Commission Permanente du 29 mai 2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention d'aide régionale à la réalisation de programme d'action pour le développement durable des filières agricoles et alimentaires,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 24 mars 2022 demandant l'autorité de gestion régionale du FEADER pour la période 2023-2027
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023 approuvant le régime général de correction et sanction régional pour la programmation FEADER 2023-2027,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant le règlement d'intervention de la démarche « Fermes Bas Carbone en Pays de la Loire » pour la filière bovins lait et caprine, et abrogeant le règlement approuvé en Commission Permanente du 29 mai 2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 24 mars 2022 demandant l'autorité de gestion régionale du FEADER pour la période 2023-2027
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023 approuvant le régime général de correction et sanction régional pour la programmation FEADER 2023-2027,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024 adoptant le règlement d'intervention relatif aux aides régionales à l'organisation d'évènement promotionnels des productions et produits agricoles,
- VU** la délibération de la session du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2025 attribuant un prêt de 35 000 € à la société SN BABIN,
- VU** la déclaration préalable de la société SN BABIN du 30 juillet 2025 précisant l'origine et le montant des aides financières publiques dont elle a pu bénéficier sur la base du règlement « de minimis » au titre des trois derniers exercices fiscaux
- VU** le règlement d'intervention relatif aux aides régionales à la réalisation de programmes d'actions pour le développement durable des filières agricoles et alimentaires du 13 novembre 2020,
- VU** le règlement d'intervention modifié relatif à l'appui technique pour la conversion en agriculture biologique : Pass bio et Suivi Bio, adopté lors de la Commission permanente du 29 mai 2020,
- VU** le règlement régional relatif à l'appel à projets « Investissements des entreprises de travaux agricoles dans des matériels agro-environnementaux » voté en Commission permanente du 21 mai 2021.
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** le rejet de l'amendement relatif au maintien du dispositif stage paysan créatif;  
le rejet de l'amendement visant la féminisation des métiers en agriculture;  
le rejet de l'amendement afin de rétablir « Pass Bio conversion » et « Pass soutien bio maintien »;
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

-----

Au titre de l'année 2025 :

**D'ATTRIBUER**

au titre de l'exercice 2025 une subvention forfaitaire globale de 21 000 € (AP) portant sur trois dossiers d'installation en agriculture biologique hors DJA, figurant en annexe 4.1,

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme de 21 000 €.

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme de 40 000 € au titre de l'exercice 2025 à l'enveloppe de portage foncier pour la poursuite de la mise en œuvre de la convention d'exécution n° 2017-00254 relative à la constitution de réserves foncières pour faciliter l'installation d'agriculteurs et de porteurs de projet économique en milieu rural.

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention « Abondement régional à la charte Merci le peuplier » à compter du 31 décembre 2025, règlement dont la dernière version a été approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 28 avril 2025.

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme de 18 652,50 € (AP) au titre des 15 dossiers du dispositif « Abondement régional à la charte Merci le Peuplier » figurant en annexe 6.1 et ayant fait l'objet d'une décision régionale au titre des pouvoirs propres de la Présidente au cours de l'année 2025.

**D'ATTRIBUER**

au titre de l'exercice 2025 une subvention de 28 000 € (AP) à la SARL TERRA AMENITE (St Etienne du Bois - 85) pour la mise en œuvre de son projet d'investissements sur une dépense subventionnable de 141 809 € HT,

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme de 28 000 €.

**D'APPROUVER**

les termes de la convention n° 2025\_06805 figurant en annexe 6.2,

**D'AUTORISER**

la Présidente du Conseil régional à la signer.

**D'ATTRIBUER**

au titre de l'exercice 2025 une subvention de 22 800 € (AP) au Groupement Forestier de la PIERRE (Coudrecieux – 72) pour la mise en œuvre de son projet d'investissements sur une dépense subventionnable de 114 425 € HT,

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme de 22 800 €,

**D'APPROUVER**

les termes les termes de la convention n° 2025\_06806 figurant en annexe 6.3,

**D'AUTORISER**

la Présidente du Conseil régional à la signer.

**D'ATTRIBUER**

au titre de l'exercice 2025 dans le cadre du Volet 2 de l'AMI « Industrie du Futur », un prêt Pays de la Loire Prêt Entreprise de 35 000 € (AP) au taux de 1,20% sur quatre ans, assorti d'un différé global de remboursement du capital de 2 ans à la société SN BABIN pour accompagner son programme d'investissements et consolider son besoin en fonds de roulement,

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme de 35 000 €,

**D'APPROUVER**

les termes de la convention attributive n° 2025\_07031 figurant en annexe 6.4,

**D'AUTORISER**

la Présidente du Conseil régional à la signer.

**D'ATTRIBUER**

au titre de l'exercice 2025 une subvention de 9 500 € (AP) à la société des Courses de Jallais pour la modernisation de l'hippodrome de Jallais à Beaupréau-en-Mauge (49) sur une dépense subventionnable de 63 518.03 € HT,

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme de 9 500 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention n° 2025\_06694 figurant en annexe 7.1,

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'ATTRIBUER

au titre de l'exercice 2025 une subvention de 3 700 € (AP) à la société des Courses de Rochefort sur Loire pour la modernisation de l'hippodrome du Val Fleuri à Rochefort sur Loire (49) sur une dépense subventionnable de 24 872 € HT,

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 3700 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention n° 2025\_06695 figurant en annexe 7.2,

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

-----  
Au titre de l'année 2026 :

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 29 425 000 € d'autorisations de programme et de 2 636 650 € d'autorisations d'engagement, ainsi que 19 479 417 € de crédits de paiement en investissement et de 3 053 642 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme « E301 - Agir pour l'agriculture et la forêt ».

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 12 800 000 (AP) pour la mise en œuvre par l'Agence de Services et de Paiement, des engagements au titre des appels à projets 2026 du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) volets "Élevage" et "Végétal" (PSN 2023-2027).

D'APPROUVER

les termes des deux règlements d'intervention « Nos agriculteurs agissent pour l'environnement : les Fermes Bas Carbone » ainsi que leurs annexes respectives pour les filières bovin lait et viande bovine : figurant en annexes 2.1 et 2.2.

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 7 900 000 € (AP) pour la mise en œuvre pour l'année 2026 par l'Agence de Services et de Paiement de la « Dotation jeunes agriculteurs » (PSN 2023-2027).

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces règlements d'intervention.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 50 000 € (AE) pour l'instruction et la gestion technique des demandes de rémunération des stagiaires dans le cadre du marché pluriannuel 2026-2029 « stages de parrainage » en cours de renouvellement (lot n° 1).

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 140 000 € (AE) pour la gestion de la rémunération des stagiaires du marché pluriannuel n° 202350104, par Docaposte (titulaire lot n° 2), associée à la gestion administrative et financière des rémunérations des stagiaires de la formation continue.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble.

Ces élus ne prennent pas part au vote : André MARTIN, Patricia MAUSSION, Michelle BRUNET, Evelyne MENETTRIER.